

Adhésion 2018

Cercle Nautique des Amis du Der

Port de Nuisement 51290 SAINTE MARIE DU LAC

<http://www.cnader-asso.org>

Tél : 03.26.72.60.74 GPS : 48°36.096' N 4°44.857' E



Nom:	Prénom:	Né(e) le:
Adresse:		
Code Postal:	VILLE (PAYS):	
Tél.1:	Tél.2:	Mail:

Membre bienfaiteur	40 € ou plus		Catway A (jusqu'à 7 M)	734 €	
Planche à Voile Journée (accès de 1 voiture)	156 €		Catway B (supérieur à 7M et jusqu'à 8 M)	776 €	
Planche à Voile	236 €		Catway C (supérieur à 8M)	802 €	
Dériveur à Terre	306 €		Electricité sur Catway	50 €	
Bateau à Terre <small>400 € si cotisation avant le 31 Mars 2018</small>	600 €		<small>* Taxe de séjour par nuitée passée sur le bateau, bilan à faire en fin de saison sur déclaration du propriétaire du bateau (supérieur à 8 mètres 80) et à remettre au Capitaine de port Denis LAGARDE.</small>	0.20€ /P et / nuit	

* Le Syndicat du Der a décidé d'appliquer une taxe de séjour de 0.20 € par nuitée pour les bateaux de plus de 29 pieds (à partir de 8 mètres 80). En application de cette décision, le comité a décidé pour les bateaux concernés de provisionner une somme correspondant à la saison 2017.

Licence(s) F.F.Voile : Adulte : 56 € - Jeune : 28 € né(e) après le 1/01/2000				2018
NOM	Prénom	Né(e) le :	N° de licence	+ €
				+ €
Chèque à établir à l'ordre du : C.N.A.Der			Total =	€

NOM de Baptême de l'embarcation :			
Chantier :	Type:	Année:	
Longueur:	Largeur:	Tirant d'eau:	Jauge :
Compagnie d'assurance: <input style="width: 150px;" type="text"/>		N° de contrat : <input style="width: 150px;" type="text"/>	
Pour valider complètement votre adhésion 2018, il faut impérativement joindre une copie de l'attestation 2018			
- Possibilité de faire le règlement de votre cotisation en 3 fois, joindre impérativement les 3 chèques : 1 ^{er} à réception de la cotisation, le 2 ^{ème} 1 mois après, le dernier mise en banque pour le 1 Juillet 2018 (date limite pour le règlement). *****			
CAMPING-CAR : Accès sur le site autorisé uniquement aux Adhérents et invités avec autorisation.			

- Conformément au règlement du C.N.A.Der, passé le 31 Mars 2018, vous perdez la priorité de votre ancien amarrage et votre badge d'accès au site sera désactivé. Vous pouvez réserver un autre amarrage s'il est libre. *****			
- La sortie de l'eau des bateaux s'effectue au plus tard lorsque le lac atteint sa cote mini de 134 (information disponible sur le site du C.N.A.Der http://www.cnader-asso.org). *****			
- En fin de saison, le C.N.A.Der club effectuera la sortie sans nettoyage de tout bateau dont le propriétaire n'aura pas programmé la sortie en tenant compte de la cote mini du lac (134). Il en coûtera alors 80 € au propriétaire. - Je reconnais avoir été informé par le C.N.A.Der, que la mise à l'eau, la sortie de l'eau, les manœuvres, le stationnement et l'amarrage de mon bateau à terre et sur l'eau, sont effectués sous mon entière responsabilité.			

**Emplacement
Catway
A – B – C**
(Entourez la lettre)

N°: _____
Saison 2017

N°: _____
au 01/04/2018

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement 2018 du C.N.A.Der ainsi que du Règlement de Police du Lac du Der et **je m'engage à les respecter.**

Signature (précédé de la mention "lu et approuvé")

Date : / /

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante, Denis LAGARDE 12 rue Hubert LATHAM 51100 REIMS
⇒ Votre adhésion vous sera confirmée par mail et autorisera la mise à l'eau de votre embarcation.

Président du C.N.A.Der : Bernard BAUSMAYER ☎ : 03.26.72.36.96